

DÉFI

DESSINE TON
PATRIMOINE

VILLE D'ANGERS
ANGERS PATRIMOINES

PRÉSENTATION

Le service **Angers Patrimoines** de la Ville d'Angers organise un **challenge dessin** à destination des **enfants angevins** entre **6 et 12 ans** afin de valoriser le patrimoine de la ville.

Le but : mobiliser son imagination pour donner une nouvelle vie aux tours d'Angers.

Les réalisations seront ensuite valorisées lors des **Journées européennes du patrimoine** qui se dérouleront les **19 et 20 septembre 2020**.

Nous avons préparé des consignes pour réaliser ce défi. Je vous laisse découvrir, dans les pages suivantes, les consignes pour réaliser votre dessin et participer à ce défi. Un **tuto vidéo** à destination des enfants est également disponible sur angers.fr/dessinetonpatrimoine.

Une fois les œuvres réalisées, vous devrez les **déposer ou les envoyer** au **Repaire Urbain** (RU), nouveau site culturel du jardin des Beaux-Arts situé au 35 boulevard du Roi-René à Angers.

Attention à **ne pas plier les dessins** dans l'enveloppe !

Vous avez jusqu'au **31 août 2020** pour nous faire parvenir vos réalisations. Pour la diffusion des œuvres, n'oubliez pas de remplir ou recopier l'indispensable autorisation de diffusion disponible à la fin de ce document.

NOUS VOUS REMERCIONS, NOUS AVONS HÂTE DE DÉCOUVRIR VOS PRODUCTIONS.

CONSIGNES "DESSINE TON PATRIMOINE"

Pour participer à challenge dessin, c'est très simple !

1- **Choisis une photo d'une tour*** (book photo) .

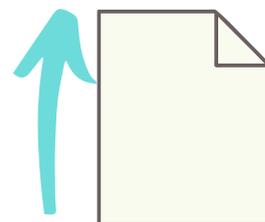
2- Sur une feuille A4 format portrait, dessine le **contour de la tour en noir**. Attention, utilise tout l'espace sur le feuille.

3- À l'aide de **trois couleurs** (rouge, bleu et vert), imagine sur ta tour de **nouveaux éléments architecturaux** (fenêtres, portes, végétaux...) et donne-lui nouvelle vie !

5- Écris au crayon à papier au dos de ton dessin : le nom de ton œuvre, ton prénom et ton âge.

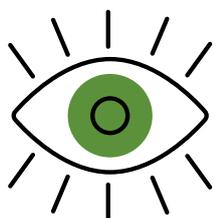
6- Apporte-le ou envoie-le au Repaire Urbain (35, boulevard du Roi-René à Angers).

Attention à ne pas plier ton dessin !



Feuille A4 format portrait

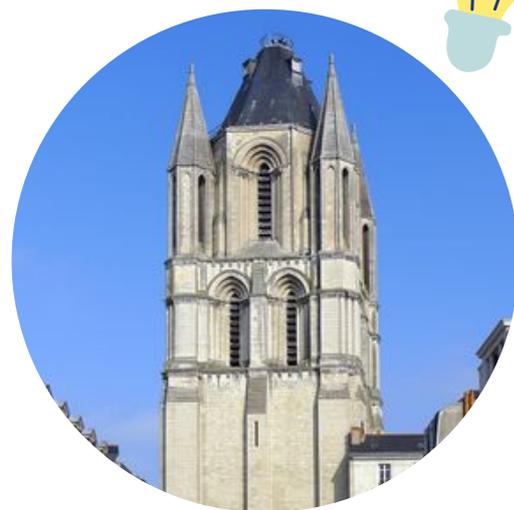
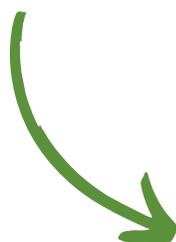
VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE :



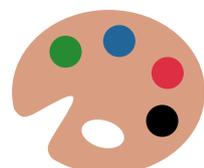
JE CHOISIS UNE IMAGE



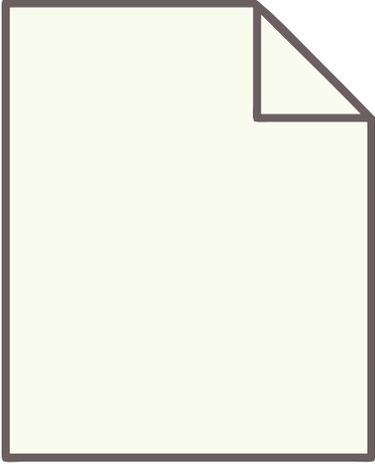
JE FAIS LE CONTOUR DE LA TOUR EN NOIR



J'IMAGINE DE NOUVEAUX DÉCORS SUR LA TOUR AVEC MES 3 COULEURS (BLEU, VERT ET ROUGE)



POUR RÉSUMER, TU AS BESOIN DE :



UNE FEUILLE BLANCHE A4 (PORTRAIT)



UN CRAYON NOIR



UN CRAYON BLEU



UN CRAYON VERT



UN CRAYON ROUGE

INFOS PRATIQUES



C'EST QUOI UNE TOUR?

Une tour, c'est un **bâtiment** construit en **hauteur** qui domine le paysage. Elle peut être ronde ou carrée, servir d'habitation ou de défense. Il y en a peut-être une autour de toi.

Et toi comment imagines-tu la tour du futur?



- **VOICI DES PHOTOS DE TOURS QUI SE TROUVENT À ANGERS. CHOISIS-EN UNE ET DEVIENS UN ARTISTE !**



IMMEUBLE LES KALOUGUINES, QUARTIER MONPLAISIR



TOUR SAINT-AUBIN, CENTRE-VILLE



TOUR DES ANGLAIS, PRÈS DU CHU



CHÂTEAU D'ANGERS, CENTRE-VILLE



**PROJET TOUR TIP,
QUARTIER DES HAUTS DE SAINT-AUBIN**



TOUR CHAPTAL, QUARTIER DU GRAND PIGEON

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Avant le 31 août 2020 :

**Déposez votre dessin et l'autorisation de diffusion signée
au RU - Repaire Urbain durant les horaires d'ouvertures
du mardi au samedi de 13h à 18h.**

ou

**Par courrier postal :
Le RU - Angers Patrimoines
35 boulevard du roi René
49100 ANGERS**



**PENSEZ À NE
PAS PLIER
VOS ŒUVRES !**



Autorisation de diffusion Défi "Dessine ton patrimoine !"

Je, soussigné(e) _____, père, mère, tuteur légal*,

De l'enfant (NOM, Prénom) : _____

Domicilié au : _____

Téléphone : _____

Autorise le service Angers Patrimoines de la ville d'Angers à utiliser les productions de mon enfant dans le cadre du défi dessin organisé par le service Angers Patrimoines de la Ville d'Angers.

J'autorise la Ville d'Angers à utiliser et diffuser les productions et abandonne les droits de publications à la Ville d'Angers (articles de presse, publications, Internet...).

Fait le : ___ / ___ / ___

À : _____

Signature :

* Rayer la mention inutile

Les informations recueillies sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par la Ville d'Angers. Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées uniquement au service Angers Patrimoines. Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée, vous bénéficiez de droits sur vos données (accès, rectification, opposition, suppression...). Pour exercer vos droits ou pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : DPO@ville.angers.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Ville d'Angers/ Mission Informatique et Libertés – DPO BP 80011 49020 ANGERS CEDEX 02. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (Cnil).